

Fondation Praz-Routoz, page 1

M. Pierre FAVRE demande, concernant les capitaux à long terme, Banque Raiffeisen 2.12% et BCV 2.32%, si après discussions avec ces établissements, il serait, au vu des conditions actuelles du marché, possible de réduire ces taux.

Mme Dominique WYSS COSSY répond : *«Le taux BCV à 2.32% a été contracté en 2013 pour une durée de 15 ans, Nous pourrions faire une demande mais je pense que la pénalité serait supérieure au gain d'intérêt que nous pourrions réaliser. Pour la Banque Raiffeisen, nous sommes dans la même situation».*

Il est 18h.42 et Mme la Présidente salue l'arrivée de M. Bertrand KOLB. Le nombre de conseillers passe de 40 à 41 et la majorité absolue reste à 21.

M. Pierre FAVRE demande quel le numéro de la page sur l'état des crédits d'investissements adoptés par le Conseil communal. Il relève que d'une manière générale les dépenses ont été bien maîtrisées à l'exception du préavis sur la piscine.

Mme Dominique WYSS COSSY répond que le tableau se trouve à la page 16 des comptes.

M. le Président donne la parole à M. Xavier NEYROUD qui lit le rapport du Président de la Commission de gestion.

Il est 18h50, Mme la Présidente salue l'arrivée de M. Philippe BONZON. Le nombre de conseillers passent à 42 et la majorité absolue à 22 voix.

Puis c'est au tour de M. Didier KOLLY de lire le rapport de la révision des comptes de la Fondation Praz-Routoz.

Mme la Présidente informe l'assemblée que des copies de ces deux rapports peuvent être demandées au Secrétaire du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. Karin DUCOMMUN lit les conclusions du préavis municipal et soumet celui-ci au vote de l'assemblée qui l'approuve à **l'unanimité**.

Ainsi, le Conseil communal a décidé d'approuver la gestion et les comptes des biens communaux de l'exercice 2015 tels que présentés et d'accorder décharge aux organes responsables.

3. Préavis municipal no 5/2016 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

Rapport de la Commission des finances (lu par M. Cédric GANTY)

Afin d'examiner ledit préavis, la Commission des finances s'est réunie le mercredi 8 juin 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Francis GABRIEL.

Etaient présents : Madame Saskia LEHRAN, Messieurs Bernard CACHIN, Philippe BONZON, Alain BOUQUET, Marc LAMBELET et Cédric GANTY.

- 2) de reconduire pour 2017, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition en vigueur pour l'année 2016,
- 3) d'autoriser la Municipalité à soumettre le nouvel arrêté d'imposition à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Interventions :

Aucune.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente lit les conclusions du préavis municipal et le soumet au vote de l'assemblée qui l'accepte par :

39 OUI

2 ABSTENTIONS

Le Conseil communal a décidé :

- 1) de reconduire pour l'année 2017, le taux d'imposition communal à 64% de l'impôt cantonal de base,
- 2) de reconduire, pour 2017, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition en vigueur pour l'année 2016,
- 3) d'autoriser la Municipalité à soumettre le nouvel arrêté d'imposition à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

4. Communication du bureau du Conseil

Mme la Présidente dit : *«Vous avez reçu deux informations concernant la transmission des données au bureau vaudois d'adresses (BVA). Les conseillères et les conseillers qui ne désirent pas que leurs données soient transmises auprès du BVA sont priés d'envoyer un mail à la Commune. Les prochaines séances du Conseil sont fixées au jeudi 29 septembre 2016 à 20h15 et le vendredi 16 décembre à 18h00. Le bureau vous remercie de vous excuser au plus tard le jour avant la séance par mail si vous deviez être absent à une séance. Les élections cantonales se dérouleront le dimanche 12 février 2017. Veuillez réserver cette date.*

Nous avons reçu un courrier concernant la rame qui se déroulera le samedi 20 août 2016. Nous aurions besoin d'une personne disposée à convoquer une équipe de 8 rameurs, M. Maurice ALIBRANDO quitte le Conseil communal le 30 juin prochain. La personne intéressée peut s'adresser au bureau du Conseil à la fin de la séance. Je tiens à votre disposition les comptes de la sortie au Tessin et les personnes intéressées peuvent venir me voir à la fin de la séance. En cette fin de législature, j'aimerais remercier toutes les personnes qui donnent de leur temps et leur énergie pour notre Commune. Une pensée particulière à ceux qui terminent leur mandat à la Municipalité ou au Conseil communal, après une ou plusieurs législatures, à savoir : Mme Kathrin GRUBER, Conseillère communale puis Municipale, MM. Maurice ALIBRANDO, Alain BOUQUET, Eric BOVY, Bernard CACHIN, Boris CHOLLET, Daniel DUPUIS, Christophe FRANCEY, Xavier NEYROUD, Claude-Alain PASCHOUD, Michel RIESEN et Mme Sandra MARGAIRAZ».

pragmatique que ce qui se disait. Je regrette que les avocats ont souvent cette image et qu'ils font peur. On les respecte, mais on les évite dans la mesure du possible. Ils ont la vie dure en politique communale, alors qu'ils peuvent aider la commune à faire valoir ses droits au bon moment dans l'intérêt des citoyens.

On constate dans la vie administrative de tous les jours qu'un type sympa peut être emmerdant dans un cas et vice-versa dans un autre et qu'il faut pouvoir avoir une vision neutre en toutes circonstances avant de prendre les décisions qui s'imposent. C'est dans ce but que j'ai exercé ma fonction et que je suis prête à l'exercer à nouveau peut-être si la population me redonne sa confiance lors d'une prochaine élection.

Je vous remercie et vous souhaite une législature fructueuse.

Je profite aussi de remercier la secrétaire communale et toute l'administration pour leur dévouement pour effectuer les tâches administratives quotidiennes qui deviennent de plus en plus difficiles et de plus en plus complexes. Il faut pouvoir répondre au citoyen sans se tromper en anticipant les litiges. Nous avons de la chance à Chexbres de pouvoir compter sur une équipe efficace et compétente qui soutient la Municipalité dans ses tâches quotidiennes».

M. Jean-Louis PALEY dit : «J'ai deux histoires d'eau à vous raconter. La première concerne l'eau troublée par quelques matières vaseuses dont nous parlons très peu. Suite à une série de fortes pluies, j'ai fait appel au fontainier de Puidoux qui est intervenu sans être trop inquiet. Nous avons tout de même décidé d'envoyer un échantillon d'eau au laboratoire cantonal. Le résultat s'est avéré impeccable, l'eau peut être consommée sans autre. Nous savions également que de l'eau de qualité moins bonne arrivait par la conduite de Lausanne qui était en réfection. Malgré quelques inquiétudes de la garderie, il n'y a eu aucun problème particulier. La deuxième histoire concerne le crédit que vous avez accepté un crédit important pour refaire le tunnel de captage aux Ussillons. L'ingénieur qui a demandé des offres aux entreprises a alerté les services cantonaux pour savoir s'il fallait mettre ces travaux à l'enquête ou pas. Si nous ne mettons pas à l'enquête, nous nous arrangeons avec la Commune sur laquelle les installations sont situées, avec les propriétaires immobiliers. Le représentant du canton a pensé que l'enquête n'était pas obligatoire mais voulait quand même venir voir. Lors de sa visite, il a trouvé que c'était très bien de refaire le captage du tunnel mais qu'il fallait faire encore toute la liaison jusqu'au local des pompes. Il fallait installer à 9 mètres sous la roche trois compartiments pour récupérer les trois arrivées d'eau tout au fond à 135 mètres. Ceci complique pas mal les travaux, traverser le tunnel et le renforcer par une cinquantaine de cotes latérales sur deux niveaux. J'ai tout de suite vu que faire des compartiments allait entraîner un coût supplémentaire important. L'ingénieur va chiffrer ce coût supplémentaire ce qui nécessitera peut-être la présentation d'un nouveau préavis. Les travaux ne pourront par conséquent pas commencer aussi vite que nous l'avions prévu».

M. Jean-François CHEVALLEY dit : «Après ces histoires d'eau, nous allons parler d'images, des images pas encore disponibles de nos caméras vidéo-surveillance du village mais auxquelles nous aimerions déjà nous référer. Nous avons eu une petite manifestation ici où il y a eu des intrus dans la manifestation qui ont volé dans des sacs à dos. Ces jeunes ont été repérés lors de la manifestation et se sont enfuis avec leurs véhicules respectifs. Le père d'un des jeunes nous a écrit pour savoir s'il pouvait avoir accès aux images de la vidéo du Frût. Nous avons été obligés de lui répondre que les images n'existaient pas encore. J'ai eu aussi une demande de la congrégation catholique qui a entendu dire que dans le village il y aurait des vidéo-surveillance. Suite aux déprédations que la Chapelle a subies l'année dernière, leurs membres souhaiteraient aussi avoir une vidéo sur le site de la Chapelle. Si nous devons surveiller tout le village, nous allons devoir donner des priorités. Le dossier avance. Nous sommes en train d'étudier un système de vidéo-surveillance et j'espère pouvoir vous présenter lors de cette deuxième partie d'année une solution d'imagerie».

Il est 19h27, Mme la Présidente demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel, puis elle met un terme à la séance.

La présidente :

Le secrétaire :

Karin DUCOMMUN

Dominique PASCHE